

Heures limites de remise (*) des moyens de paiement

Vos remises	Pour être traitées le jour même, vos opérations doivent nous parvenir avant :
Virements	13 h 00
Cartes	24 h 00 (date achat + 1 jour)
Prélèvements	15 h 30
TIP <small>Titre interbancaire de Paiement</small>	15 h 30
LCR <small>Lettre de Change Relevée</small>	15 h 30
Chèques	Non concernés par la DSP

(*) Au-delà de l'heure indiquée, la date de traitement de l'opération sera le premier jour ouvrable qui suit
Si votre remise est urgente, contactez votre conseiller, il pourra vous proposer une solutions adaptée
à votre besoin